

MC/INF/279

**Original: anglais
21 octobre 2005**

QUATRE-VINGT DIXIÈME SESSION

DIALOGUE INTERNATIONAL SUR LA MIGRATION 2005

Thème : Recherche d'une cohérence politique en matière migratoire

DIALOGUE INTERNATIONAL SUR LA MIGRATION 2005

Thème : Recherche d'une cohérence politique en matière migratoire

I. INTRODUCTION

1. Les possibilités qu'offre une migration bien gérée s'agissant de croissance, de développement ou de stabilité aux niveaux national et international font l'objet partout d'une attention grandissante¹. Il est vrai que la plupart des secteurs appellent une cohérence politique, mais cette affirmation s'applique plus particulièrement encore aux migrations en raison de leur nature multidisciplinaire et transnationale. Il doit y avoir cohérence entre les politiques relatives aux différents aspects de la migration; par exemple, les mesures visant à *encadrer* la migration et celles visant à la *faciliter* devraient être complémentaires plutôt que contradictoires. Il importe aussi que les politiques migratoires soient compatibles avec celles appliquées à d'autres domaines qui traitent, touchent ou sont influencés par la migration en vue d'éviter que les mesures prises dans un domaine ne portent malencontreusement atteinte aux priorités d'autres domaines.² Rechercher la cohérence ne se limite pas simplement à éviter toute incompatibilité; il s'agit aussi de chercher à établir des synergies entre des politiques distinctes mais corrélées, tout en progressant vers les objectifs propres à chacune d'entre elles.

2. Faute de cohérence dans les politiques – **au sein des gouvernements**, entre les États, et entre les autres parties prenantes comme les organisations internationales, le secteur des entreprises, les syndicats et les organisations non gouvernementales (ONG), ainsi qu'entre la migration et les domaines politiques connexes –, il sera impossible de concrétiser pleinement les promesses que porte la migration.

II. LA COHÉRENCE POLITIQUE AU SEIN DES GOUVERNEMENTS

3. La cohérence s'impose avant tout au sein des gouvernements, afin de garantir que la formulation des politiques et leur mise en œuvre soient rationnelles et systématiques. Pour atteindre cette cohérence les ministères dont l'action vise, directement ou indirectement, la migration doivent se concerter et coordonner leurs efforts. Suivant les rapports qui unissent la migration et d'autres domaines politiques et, dans certains pays, suivant la répartition des responsabilités liées aux migrations entre les différents ministères, peuvent être concernés: Justice, Intérieur, Travail, Emploi, Santé, Commerce, Développement, Affaires sociales ou Éducation. Par le biais de la consultation et de la coordination il est possible de progresser vers la réalisation des objectifs poursuivis par chaque ministère. Par exemple, les besoins en matière de sécurité et ceux du marché de l'emploi peuvent être traités, et satisfaits, par la mise en place de circuits officiels de migration de la main-d'œuvre dans les pays de destination. Du côté des pays d'origine, l'élaboration de programmes de migration temporaire de main-d'œuvre, susceptibles de déboucher à terme sur le retour au pays de nationaux qualifiés et compétents, est un moyen de répondre aux besoins en matière de ressources humaines et de développement. La cohérence est également nécessaire à tous les échelons des instances publiques – national, régional et local – pour garantir que les

¹ Voir par exemple: Commission mondiale sur les migrations internationales (CMMI), *Les migrations dans un monde interconnecté: De nouvelles perspectives d'action*, 2005, disponible en anglais sur le site web de la CMMI à l'adresse <http://www.gcim.org/en/finalreport.html>; *l'Agenda international pour la gestion des migrations*, 2004, disponible sur le site web de l'OIM à l'adresse http://www.iom.int/DOCUMENTS/OFFICIALTXT/EN/IAMM_F.pdf et sur le site web de l'Office fédéral des migrations (<http://www.bfm.admin.ch>); Banque mondiale, *Perspectives économiques mondiales*, 2005 et 2006; OIM, *État de la migration dans le monde en 2005: Coûts et avantages de la migration internationale*; Dialogue international de l'OIM sur la migration sur les thèmes *La migration dans un contexte de mondialisation*, 2003, *La mise en valeur de la migration*, 2004, et activités connexes comme les ateliers intersession sur le thème Commerce et migration, 2003 et 2004.

² Les domaines connexes sont par exemple: le développement, le commerce, le travail, l'emploi, la santé, l'environnement, le bien-être social et l'éducation.

politiques soient partout formulées et mises en œuvre de façon uniforme. Enfin, la cohérence politique au sein des gouvernements appelle également une politique migratoire conforme aux obligations internationales souscrites par l'État, par exemple celles qui relèvent du droit international humanitaire. Les efforts de gouvernements de pays aussi divers que l'Afghanistan, l'Albanie, l'Iraq, l'Irlande et le Paraguay tendant à faciliter un examen stratégique de leurs politiques, démarches et dispositifs migratoires, illustrent bien la volonté de garantir une cohérence intragouvernementale.

III. LA COHÉRENCE POLITIQUE ENTRE LES ÉTATS

4. Face à la complexité croissante des mouvements migratoires internationaux et étant donné la nature interdisciplinaire de la migration, une coopération et une concertation **entre les États** s'imposent pour multiplier les possibilités de succès et les avantages mutuels de la migration. L'absence d'un instrument juridique international central ou d'une structure contraignante régissant les mouvements transfrontaliers de personnes est une lacune de la structure institutionnelle actuelle de l'économie mondiale; toutefois, l'existence d'un tel cadre international ne permettrait pas nécessairement à elle seule d'assurer la cohérence politique entre les États.³ Les initiatives qui tendent à promouvoir le dialogue et la coopération entre les États contribuent sensiblement à l'instauration d'une cohérence politique. Au **niveau régional**, la multiplication, au cours de la dernière décennie, des processus consultatifs régionaux (RCP) relatifs à la migration est emblématique du besoin de dialogue et de coopération à l'échelle régionale. Des développements récents, comme l'intégration, en septembre de cette année, de pays de destination dans les consultations ministérielles réunissant les pays asiatiques pourvoyeurs de travailleurs émigrés, montrent combien ces processus peuvent répondre à ces besoins.⁴ Par ailleurs, des institutions économiques et politiques régionales comme l'Union européenne, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), l'Union africaine, le Marché commun du Sud (MERCOSUR) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) font une place de plus en plus grande à la migration dans leurs agendas et leurs travaux.

5. Des mécanismes de consultation, tels que le Dialogue international sur la migration et le processus qui a conduit à l'élaboration de l'*Agenda international pour la gestion des migrations* (AIGM), favorisent le dialogue et la coopération entre États à **l'échelle mondiale**. L'AIGM est un système de référence international non contraignant et un cadre de politique de gestion des migrations ; c'est un outil de grande valeur qui servira désormais de base à la coopération entre États aux niveaux bilatéral, régional et mondial. Par exemple, l'OIM et le Dialogue sur la migration en Afrique australe (MIDSA) ont, en juillet 2005, tenu un atelier sur un développement des capacités, basé sur l'AIGM, pour les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe, dans le but de faire avancer le dialogue et la coopération dans la région.⁵

IV. L'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

6. Bien que les politiques migratoires soient essentiellement la prérogative des États souverains, chaque aspect de la migration fait intervenir des **parties prenantes autres que des gouvernements**. Par

³ À défaut d'un cadre de référence international, il existe des accords de coopération multilatéraux, régionaux et bilatéraux portant sur la gestion des migrations. Pour en savoir plus sur ces accords, se reporter à la contribution de l'OIM, au chapitre 18 de l'ouvrage de T. Alexander Aleinikoff et Vincent Chetail: *Migration and International Legal Norms*, T. M. C. Asser Press, New York, 2003.

⁴ L'OIM et la Commission mondiale sur les migrations internationales (CMMI) ont convoqué en avril 2005 une réunion conjointe d'experts sur les processus consultatifs régionaux (RCP) pour examiner notamment la contribution des RCP à la gouvernance de la migration aux échelons national et international. Le rapport final de la réunion est disponible sur le site web de l'OIM à l'adresse http://www.iom.int/en/know/iom-gcim/iom_gcim_200504.shtml et sur celui de la CMMI à l'adresse http://www.gcim.org/news/?sec=gcimevents&lang=en_US&nav=&id=2005/04/15/03 ; son sujet étant directement lié au thème de la cohérence politique en matière migratoire, ce document est utile dans le cadre de la présente session.

⁵ Un atelier de renforcement des capacités similaire aura lieu en novembre 2005 pour l'Afrique de l'Ouest.

conséquent, la cohérence politique dépend aussi de l'engagement actif du monde des affaires, de la société civile, des ONG, des associations de migrants et d'autres acteurs encore, tant au niveau national qu'au niveau international. De même, il faut que les partenaires, parmi lesquels des institutions intergouvernementales telles que la Banque mondiale (BIRD), l'Organisation mondiale du Commerce (OMC), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le Haut Commissariat des Nations Unies aux réfugiés (HCR), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), pour ne citer que ceux-là, s'engagent dans leur propre domaine de compétence à promouvoir la coordination et la coopération sur des sujets comme les statistiques migratoires, le lien migration/asile ou le lien migration/développement. À mesure qu'un nombre croissant d'organisations s'intéressent à la migration, il devient essentiel d'adopter une démarche coordonnée pour atteindre la cohérence politique. Plusieurs entités se sont déjà regroupées au sein du Groupe de Genève sur la migration (GMG), qui réunit les dirigeants des principales institutions œuvrant dans le domaine de la migration et pourrait facilement être élargi et consolidé pour répondre aux besoins de coordination interinstitutions. Si besoin est, l'OIM serait disposée à assurer le secrétariat du GMG.

7. Les opinions et les approches des parties prenantes différeront en matière de gestion des migrations mais leurs perspectives et leurs avis devront être entendus. À cet effet, il sera crucial d'identifier les principales parties prenantes et d'instaurer entre elles et les gouvernements un climat de confiance, il faudra aussi institutionnaliser des partenariats, concevoir des mesures propres à inciter les parties prenantes à s'y associer, encourager les partenaires à reprendre les partenariats à leur compte, structurer le renforcement des capacités de façon à inclure toutes les parties prenantes concernées, et renforcer les échanges d'information entre elles. C'est dans cette optique que l'OIM a récemment mis sur pied un groupe consultatif d'entreprises, composé de dirigeants représentant des secteurs d'industrie et des intérêts divers dans le monde, qui recenseront les principaux problèmes touchant à la fois la migration et les affaires, échangeront des idées sur ces sujets et s'efforceront de mettre au point des solutions concrètes. L'OIM attend avec impatience la précieuse contribution que le groupe consultatif apportera à l'élaboration des politiques migratoires et les améliorations qui en résulteront sur le plan de la cohérence politique. De même, l'OIM accorde une grande importance au dialogue qu'elle entretient avec la communauté des ONG, et elle entend élargir et approfondir la participation des ONG à l'élaboration des politiques relatives à la migration.

V. LA COHÉRENCE ENTRE LA MIGRATION ET LES DOMAINES POLITIQUES CONNEXES

8. Ci-dessous sont abordés quelques-uns des domaines pour lesquels la cohérence s'impose particulièrement.

Migration et développement

9. L'intérêt porté aux liens existant entre les migrations et le développement est actuellement au plus haut.⁶ La communauté qui s'occupe des questions migratoires et celle chargée du développement cherchent l'une comme l'autre de répondre à des questions diverses comme celles de savoir si les migrations sont un moteur du développement ou y font obstacle, si le développement entraîne une hausse

⁶ Par exemple, lors de sa soixante et unième session, en 2006, l'Assemblée générale des Nations Unies tiendra un Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. Par ailleurs, en février 2005, l'OIM a tenu dans le cadre du Dialogue international sur la migration un atelier intersession sur le thème *Migration et développement : Intégration du phénomène migratoire dans les objectifs stratégiques de développement*, en partenariat avec le ministère néerlandais des Affaires étrangères et le Département britannique pour le Développement international (DFID). La documentation relative à cet atelier, à savoir les documents de référence, les présentations et le rapport final, peut être consultée sur le site web de l'OIM à l'adresse : <http://www.iom.int/en/know/idm/iswmd%5F200502.shtml>.

ou une baisse du volume des migrations, et, surtout, comment faire pour que la migration influe positivement sur le développement.

10. Tout comme la migration a un impact sur le développement, celui-ci influe sur les mouvements migratoires, et leurs répercussions méritent d'être étudiées dans un cas comme dans l'autre. Les théories économiques donnent à penser que les migrations peuvent présenter des avantages pour toutes les parties concernées: les pays de départ y trouvent un débouché pour leur excédent de main-d'œuvre et bénéficient des envois de fonds et des investissements réalisés par les migrants et les diasporas, ainsi que du transfert de connaissances et de savoir-faire qui se produit lorsque des nationaux expatriés décident de rentrer; les pays de destination y trouvent le moyen de satisfaire aux besoins de leurs marchés du travail, et de maintenir, voire d'améliorer, leurs niveaux de productivité; enfin, les migrants bénéficient de salaires plus élevés et de meilleures conditions de travail et ils acquièrent de nouvelles compétences et connaissances professionnelles. Ce n'est qu'en coordonnant leurs efforts que les milieux de la migration et du développement parviendront à optimiser les effets positifs de la migration sur le développement et à en réduire les coûts à un minimum.

Migration et commerce

11. Il est difficile d'imaginer un monde où capitaux, biens et services circuleraient de plus en plus librement sans que n'augmentent parallèlement les mouvements de personnes. Pourtant, alors que le processus de mondialisation entraîne une intégration grandissante des économies et des marchés du travail, les barrières à la mobilité des individus sont encore citées comme un obstacle majeur aux progrès au plan du bien-être que les pays en développement, les pays développés et les migrants et leurs familles pourraient attendre de la migration. Selon certaines estimations, une modeste libéralisation des mouvements temporaires de fournisseurs de services au titre du mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) – des mouvements qui, de l'avis général, ne représentent qu'un faible pourcentage des mouvements transfrontières annuels de personnes – pourrait entraîner des progrès au niveau mondial en matière de bien-être de l'ordre de 150 à 200 milliards de dollars É.-U. par an, et dépasser ceux que devrait engendrer la poursuite de la libéralisation des échanges de biens.⁷

12. En dépit des avantages potentiels d'une libéralisation des mouvements temporaires de personnes dans le cadre de l'AGCS, les pays ont pris relativement peu d'engagements au titre du mode 4, du fait essentiellement de problèmes causés par des incompatibilités majeures existant entre les politiques commerciales et migratoires (à la fois au sein des pays et entre les pays). Il est fréquent que les concepts ou les définitions relatifs au mode 4 ne figurent pas dans les cadres réglementaires nationaux régissant les migrations, et qu'ils ne soient pas définis de manière uniforme au niveau national.

13. Les décideurs des milieux du commerce ou de la migration doivent comprendre les priorités, les perspectives et le langage de l'autre et percevoir les intérêts qu'ils ont en commun et l'importance d'un renforcement de la coopération et de la coordination.⁸ Toute solution proposée pour lever les barrières à la

⁷ Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, *Une mondialisation juste : Créer des opportunités pour tous*, 2004 ; OMC, *Rapport sur le commerce mondial 2004* (citant Winters et Walmsley, 2003, et Rodrik, 2002). Ces projections de gains de bien-être liés à une plus grande liberté de circulation des travailleurs au niveau mondial ne tiennent pas compte de la contribution des touristes, des étudiants et d'autres groupes au revenu des pays de destination, qui représente chaque année plusieurs milliards de dollars.

⁸ En 2003, l'OIM a organisé dans le cadre du Dialogue international sur la migration un atelier intersession sur le commerce et la migration en partenariat avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Banque mondiale, qui a réuni pour la première fois les décideurs de la sphère commerciale et de la sphère migratoire pour un échange de vues informel sur les liens entre migration et commerce. En 2004, l'OIM a convoqué un atelier de suivi dans le cadre du Dialogue international sur la migration, en partenariat avec la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en vue d'approfondir la réflexion, en mettant l'accent sur les enseignements à retirer des stratégies existantes de gestion des mouvements temporaires de main-d'œuvre. La documentation relative à ces ateliers intersession, à savoir les documents de référence, les présentations et le rapport final, peut être consultée sur le site web de l'OIM aux adresses suivantes : http://www.iom.int/en/know/idm/tms_200311.shtml et http://www.iom.int/en/know/idm/tms_200410.shtml.

mobilité des individus – que ce soit dans le cadre des négociations au titre du mode 4 ou plus généralement d’initiatives parallèles ou complémentaires de gestion des migrations de travail – devra tenir compte des intérêts de toutes les parties concernées.

Migration et sécurité

14. Ces dernières décennies, les notions traditionnelles de sécurité de l’État relatives à la protection du territoire et des citoyens se sont développées par suite des changements intervenus au plan national ou international et d’événements, tels que les attaques terroristes du 11 septembre et les attentats à la bombe de Londres et Bali. Dans sa définition large, le concept englobe désormais, entre autres, la sécurité de l’État et la sécurité des personnes.

15. Les efforts déployés récemment pour combattre le terrorisme ont placé les questions de sécurité au cœur du débat sur les migrations internationales; toutefois, il ne s’agit pas du seul sujet reliant les thèmes de la migration et de la sécurité. Les migrations irrégulières (notamment le trafic des personnes et l’introduction clandestine d’étrangers), qui compromettent la capacité d’un État de réguler l’entrée et le séjour des migrants, peuvent aussi menacer la sécurité nationale.

16. Renforcer la sécurité sans décourager les mouvements légitimes et nécessaires, notamment la mobilité de la main-d’œuvre internationale, et sans entraver les libertés et les droits individuels des migrants et des requérants d’asile représente un défi majeur pour les États. Défi qui ne saurait être relevé sans l’existence d’une cohérence entre les politiques de sécurité, les politiques migratoires et les obligations relatives aux droits de l’homme, à tout le moins.

Migration et santé

17. Face à l’intensification des flux migratoires mondiaux, la santé tant des populations mobiles que des sociétés avec lesquelles elles entrent en contact, devient un objet de préoccupation majeure en matière de santé publique.⁹ Des touristes, des migrants et d’autres voyageurs toujours plus nombreux se déplacent toujours plus rapidement vers un nombre croissant de destinations, et ils tissent des liens entre les environnements sanitaires de leurs pays de départ, de transit et de destination.¹⁰ La résurgence de la tuberculose là où elle avait été vaincue, la propagation rapide du virus de l’immunodéficience humaine (VIH), la prolifération du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) et les craintes concernant une possible pandémie de grippe aviaire ne sont que quelques exemples des rapports qui existent entre la mobilité des personnes et la santé. Ils montrent à quel point il est nécessaire d’intégrer ces préoccupations de santé publique mondiale dans une stratégie de gestion globale de la mobilité des populations, pour le bien tant des individus que des sociétés.

18. Relier les questions de la santé dans un contexte migratoire et la santé publique à pour corollaire de rattacher toutes les étapes du processus de la migration: départ, transit, arrivée et retour, que le

⁹ L’OIM entend par « santé publique » la protection des populations contre les maladies et la mise en place de politiques et de programmes visant à permettre à chaque individu de jouir de conditions de vie saines. La santé des migrants est comprise comme englobant, au delà de la lutte contre les maladies infectieuses, les maladies chroniques, les problèmes de santé mentale, les croyances culturelles et les questions touchant la santé et les droits de l’homme.

¹⁰ L’atelier intersession du Dialogue international sur la migration consacré au thème Migration et santé, organisé par l’OIM en partenariat avec l’Organisation mondiale de la santé (OMS) et les Centres de lutte contre les maladies en 2004, a réuni des décideurs et des praticiens des milieux sanitaire et migratoire, qui ont joint leurs efforts pour étudier les rapports entre migration et santé et pour imaginer les stratégies à mettre en œuvre en vue d’améliorer la gestion de la santé dans le contexte migratoire. La documentation relative à cet atelier intersession, à savoir les documents de référence, les présentations et le rapport final, peut être consultée sur le site web de l’OIM à l’adresse http://www.iom.int/en/know/idm/smh_200406.shtml. Depuis cet atelier, l’OIM et l’OMS ont entrepris de collaborer dans ce domaine, notamment au niveau de la recherche et d’autres activités déployées en collaboration avec l’Organisation internationale du Travail (OIT). Par ailleurs, cet atelier a donné lieu à diverses activités de l’OIM sur le terrain, notamment pour ce qui touche à l’importante question de la migration des professionnels de la santé.

déplacement soit permanent, temporaire ou saisonnier et qu'il soit international, transnational, inter-régional ou intérieur.

Migration et environnement

19. Les catastrophes naturelles récentes porteuses de vastes déplacements de populations, telles que le tsunami en Asie du Sud en décembre 2004, les ouragans récents en Amérique ou les séismes au Pakistan et en Inde, ont mis à nouveau les relations entre migration et environnement sur le devant de la scène. Ces dernières années, la communauté internationale s'est mobilisée pour faire face aux catastrophes; en revanche elle n'a accordé comparativement que peu d'attention aux conséquences durables sur la migration, de phénomènes environnementaux prévisibles tels que le changement climatique mondial, l'effet de serre, le déboisement, la désertification, l'érosion et d'autres tendances climatiques et environnementales identifiables.

20. Les facteurs environnementaux peuvent certes influencer sur les schémas migratoires, mais il est vrai que la migration peut elle aussi avoir des effets sur l'environnement. Par exemple, d'importants afflux de migrants – en provenance de l'étranger ou des zones rurales vers les centres urbains –, peuvent multiplier les pressions qui pèsent sur des infrastructures souvent déjà mises à rude épreuve, comme le logement, l'alimentation en eau potable, l'électricité, les transports, les communications, etc., dans les sociétés d'accueil.

V. LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

21. Être capable de gérer efficacement les migrations est essentiel pour réaliser la cohérence politique, et inversement.¹¹ Les États doivent savoir analyser les effets des politiques migratoires et d'autres politiques pour en repérer les incompatibilités ou les contradictions et formuler des stratégies visant à renforcer la cohérence. Ils doivent aussi posséder l'infrastructure nécessaire aux processus de consultation et de coordination aux niveaux national, régional et local. Pour pouvoir participer activement et utilement au dialogue et à la coopération entre eux, les États doivent disposer à tout le moins des connaissances de base de la problématique migratoire et des questions connexes. Comme l'a montré l'atelier intersession sur le *Renforcement des capacités de gestion des migrations* organisé dans le cadre du Dialogue international sur la migration, la gestion migratoire est pour de nombreux gouvernements un domaine administratif nouveau, ou en pleine évolution, qui appelle, pour être en mesure de traiter comme il se doit l'ensemble des questions migratoires, un travail énergique en vue de mettre en place les structures juridiques et administratives nécessaires et de développer les compétences et la coordination entre les ministères concernés. Enfin, les États doivent être capables de recenser les parties prenantes concernées et de les impliquer activement dans ces activités.

VI. CONCLUSION

22. La cohérence politique revêt une importance particulière en matière de gestion des migrations en raison des rapports étroits qui unissent la migration à d'autres domaines politiques. Plus que jamais les questions migratoires et la cohérence en matière de gestion des migrations sont au centre de l'attention internationale. Après 18 mois de consultations, la Commission mondiale sur les migrations

¹¹ Plusieurs intervenants et participants à l'atelier intersession sur le *Renforcement des capacités de gestion des migrations* organisé dans le cadre du Dialogue international sur la migration en septembre 2005 ont souligné que l'objectif de la cohérence politique jouait un rôle crucial dans la formulation des stratégies de renforcement des capacités. La documentation concernant cet atelier intersession, à savoir les documents de référence et les présentations, peut être consultée sur le site web de l'OIM à l'adresse http://www.iom.int/en/know/idm/idm_28092005_en.shtml.

internationales (CMMI) a soumis, en octobre 2005, son rapport au Secrétaire général des Nations Unies,¹² elle y soulignait, entre autres, la nécessité de renforcer la cohérence des actions menées par les organisations internationales œuvrant dans le domaine de la migration. Par ailleurs, le dialogue de haut niveau sur la migration internationale et le développement, prévu lors de la soixante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies en l'automne 2006, portera notamment sur les possibilités de cohérence politique en matière migratoire à l'échelle internationale.

23. Cette attention internationale sans précédent représente une occasion unique d'examiner les problèmes posés par la recherche d'une cohérence en matière migratoire, de réfléchir à la structure institutionnelle nécessaire à une cohérence politique au niveau international, et de mobiliser les volontés politiques, aux niveaux national et mondial, pour s'assurer que la migration et les liens qui l'unissent à d'autres domaines politiques connexes reçoivent l'attention voulue. La communauté internationale est sans doute prête aujourd'hui à reconnaître que la migration et les politiques migratoires devraient communément faire partie intégrante des agendas de domaines politiques connexes, et inversement, exactement comme les questions environnementales et le respect des droits de l'homme sont désormais intégrés à l'agenda du développement et d'autres secteurs.

¹² Voir le site de la CMMI (<http://www.gcim.org/en/>).